

# Droits politiques des étrangers: Vaud fera-t-il œuvre de pionnier?

**SCRUTINS CANTONAUX • Les partis de gauche, épaulés par quelques centristes, lancent leur initiative pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers.**

**MICHAËL RODRIGUEZ**

«La politique des petits pas chère aux Suisses, nous l'avons pratiquée, et nous en sommes fiers. Mais le canton de Vaud doit maintenant oser être moderniste!» Pour Francisco Ruiz, élu socialiste d'origine espagnole au Législatif lausannois, le moment est venu d'accorder aux étrangers ce que la Constitution de 2003 leur a refusé in extremis: le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal. Vaud serait le premier canton à le faire, en cas de succès de l'initiative populaire Vivre et voter ici, présentée hier à la presse.

## Soutiens centristes

Initiée par les partis de gauche et les communautés étrangères, la démarche est soutenue par le Centre social protestant (CSP), ainsi que par quelques élus centristes. Dans le comité d'initiative, on trouve deux radicaux: Yves Christen, ancien président du Conseil national, et Serge Melly, ardent défenseur des migrants au Grand Conseil. La cause est également soutenue par les députés de l'Alliance du centre Régis Courdesse et Jérôme Christen. Du côté du PDC, deux membres du Législatif lausannois se sont engagés: Claude Mettraux et Axel Marion. Le parti cantonal n'a en revanche pas voulu s'y associer.

Le texte demande l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers

résidant en Suisse depuis dix ans au moins, et dans le canton depuis trois ans. Ils sont environ 85 000, précise le député écologiste Raphaël Mahaim, coprésident du comité d'initiative. Depuis 2004, ils ont le droit de voter et d'être élus sur le plan communal.

Il y a deux ans, le député popiste Josef Zisyadis avait présenté le même texte sous forme d'initiative constitutionnelle devant le Grand Conseil. Les députés l'avaient refusé d'extrême justesse (67 non, 66 oui et 1 abstention). La prudence aurait pu inciter le comité d'initiative à se limiter au droit de vote. «Les droits politiques ne peuvent pas être saucissonnés», rétorque Francisco Ruiz. «Cela donnerait un message faux, renchérit Hélène Küng, directrice du CSP. Les étrangers seraient capables de voter, mais pas d'être élus?»

## Le retrait du passeport

Pour les initiants, l'octroi des droits politiques aux étrangers constituerait une reconnaissance de leur apport à la société vaudoise. Quant à la naturalisation, elle est «un acte volontaire», plaide Michele Scala, élu socialiste au Législatif de Renens et coprésident du comité d'initiative. En outre, elle entraîne parfois la perte du passeport du pays d'origine.

Selon un inventaire établi par l'Office fédéral des migrations en 2005, une septantaine de pays reti-

rent la nationalité à leurs ressortissants lorsqu'ils sont naturalisés en Suisse. Dans l'UE, c'est notamment le cas de la Norvège, du Danemark et de la Belgique. L'Allemagne, les Pays-Bas et la Tchéquie n'autorisent la double nationalité qu'à des conditions très restrictives.

La récolte des signatures sera lancée officiellement le 5 septembre, à l'occasion d'une fête multiculturelle à Lausanne (place Saint-Laurent et

place de la Louve). Les initiants ont jusqu'au 28 décembre pour réunir 12 000 paraphe. Le canton de Neuchâtel avait fait œuvre de pionnier en accordant, en 1849 déjà, le droit de vote aux étrangers sur le plan communal. Mais ce n'est que l'année dernière qu'il leur a aussi permis de briguer des mandats politiques. Nulle part en Suisse les étrangers n'ont le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal. I



En cas de succès de l'initiative, Vaud serait le premier canton à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers, sur le plan cantonal. KEYSTONE

## Radicaux et libéraux dans l'embarras

Dans les rangs radical et libéraux, l'embarras est programmé. Un exemple: lors des débats de l'Assemblée constituante, en 2001, la radicale Christelle Luisier et la libérale Catherine Labouchère avaient pris position en faveur des droits politiques des étrangers au plan cantonal. Aujourd'hui, les deux femmes sont installées à la présidence de leurs partis respectifs... «Sur le principe, j'y suis toujours favorable, affirme Christelle Luisier. Mais il s'agirait d'abord de consolider les droits politiques des étrangers sur le plan communal.» La présidente des radicaux nuance d'ailleurs sa prise de position de 2001: «Au premier débat, j'avais voté pour les droits au plan cantonal. Ensuite, nous nous étions rabattus sur le seul niveau communal, afin d'éviter que le peuple ne refuse la Constitution.»

**Ironie du sort: Serge Melly**, membre de l'actuel comité d'initiative, se souvient avoir ferrailé à l'époque avec Christelle Luisier. Il était alors opposé aux droits civiques des étrangers sur le plan cantonal. «Ce qui m'a fait changer d'avis, c'est que l'UDC a inventé toutes sortes de gênes et d'obstacles à la naturalisation, confie le député. D'autre part, nous n'avons fait que de bonnes expériences sur le plan communal. Dans certains villages, où il était difficile de trouver assez de candidats aux élections, on a été tout content que des étrangers s'engagent!»

**Un autre député radical**, Michel Mouquin, n'a jamais fait mystère de son soutien aux droits politiques des étrangers. «Ces droits ne sont pas une question de nationalité, mais d'intégration», argumente-t-il. Lors du vote au Grand Conseil sur l'initiative de Josef Zisyadis, le député radical s'était toutefois abstenu, jugeant la démarche prématurée. Qu'en est-il aujourd'hui? «On ne m'a pas approché, je n'ai pas encore étudié l'opportunité de se lancer maintenant.» MR